

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX TELEPHONE : 04.92.61.00.37 TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Département des Alpes de Haute-Provence COMMUNE DE SISTERON

DMCL 2022-08-20

DECISION DU MAIRE

ANIMATIONS 2022

« Fifi Rubato »

POUR LES CRECHES COLLECTIVES MUNICIPALES

CLAIR DE LUNE ET LES P'TITS VOLI

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec Fifi Rubato pour trois animations prévues durant l'année 2022 dans les deux crèches collectives municipales

DECIDE

ARTICLE 1: de signer une convention avec :

Fifi Rubato pour 3 animations de deux heures chacune dont les dates sont à définir et dont le coût est de 80€ de l'heure soit 480€ pour la totalité de la prestation.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et « Fifi Rubato ».

Fait à Sisteron, le 07/10/2022

Le Maire,

D. SPAGNOU